



Conseil du Cheval
Ile de France

Assemblée Générale Ordinaire

27 janvier 2015

Siège du Conseil du Cheval d'Ile de France – 56 rue des Renaudes 75017 Paris

Procès Verbal

Le 27 janvier 2015 à 15h30, les membres de l'Assemblée générale du Conseil du Cheval d'Ile de France se sont réunis au *56 rue des Renaudes – 75017 Paris*, sur convocation écrite du Président en date du *23 décembre 2014*.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents. Les membres ayant transmis leurs pouvoirs ont été annotés également. (liste des membres présents en annexe)

Monsieur François LUCAS préside la séance.

Nombre total des associations représentées	18
Nombre total de voix	500

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour.

- Approbation du PV – AGO Mars 2014
- Enquête Ile de France
- Bilan des actions/Dossiers Fonds Eperon votés en 2014
- Appel à cotisation 2014 - Adhérents
- Rapport financier 2014
- Budget Prévisionnel 2015
- Elections
- Questions diverses.

Résolution n°1 : Approbation du PV – AGO Mars 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Présentation de l'Enquête Ile de France

Intervention de Mme Laurence Mory pour le cabinet d'expertise Parcours – (synthèse en annexe)

Intervention de Mme Laure Thevenot pour l'IRDS - (synthèse en annexe)



Conseil du Cheval
Ile de France

Résolution n°3 : Bilan des actions/Dossiers Fonds Eperon votés en 2014

- Présentation par Melle SERIS Rachel, chargée de mission au Conseil du Cheval, responsable du suivi des dossiers Fonds Eperon en Ile de France.

Projet d'intégration des publics handicapés à la pratique de l'équitation en Ile de France

Budget du projet : 41 700€

Sollicitation Eperon : 20 200€

Accord de principe : 20 200€ (48%) – Réunion du 20/02/2014

Des actions de formations BFEH ont été menées en 2014.

Projet d'équipement d'un cheval de trait sur la base régionale de loisirs de St Quentin en Yvelines

Subvention accordée : 3 500€ (réunion du 3/10/2012)

N'ayant pas de retour du porteur de projet, ce dernier a été relancé par le Fonds Eperon dans un courrier du 18/12/2014.

Aménagement des sols des carrières hippiques et abords de la plaine St Hubert – Association de la plaine St Hubert

Budget du projet : 528.600€

Sollicitation Eperon : 264 000€

Subvention accordée : 150 000€ (28%) – Réunion du 03/12/2014

The Crazy – Ride – Fontainebleau Events

Budget du projet : 506 700€

Sollicitation Eperon : 80 000€ sur 4 ans soit 320 000€

Subvention accordée : 80 000€ (16%) – Réunion du 11 mars 2014

Le Cheval dans la ville – Mairie de Garges les Gonesse

Budget du projet : 50 372€

Sollicitation Eperon : 25 000€

Subvention accordée : 15 000€ (30%) – Réunion du 11/06/2014

Compétences cognitives des chevaux et modalités de mobilisation de ces compétences dans le travail

Budget du projet : 276 000€

Sollicitation Eperon : 138 000€

Subvention accordée : Dossier national – refusé

Le Cheval dans la ville – Mairie de Fosses

Budget du projet : 85 728€

Sollicitation Eperon : 42 728€

Subvention accordée : 35 000€ – Réunion du 15/01/2015

Dossier en cours d'instruction par le Conseil du Cheval IDF:

- Création d'un Stud Book Pur-Sang Polo – Polo Club de Chantilly

Création d'une section police montée – Ville de Garges les Gonesse



Conseil du Cheval
Ile de France

Résolution n°4 : Appel à cotisation – Adhérents Conseil du Cheval

- Présentation par Melle Rachel Seris

Tarif exigible au 1^{er} avril 2015 : 10€ par voix. *Détail des voix joint*

Au préalable un courrier d'information sera adressé aux organismes membres du Conseil du Cheval d'Ile de France, présentant les missions du Conseil du Cheval.

Face aux nombreux impayés des cotisations sur le précédent exercice, pouvant nuire à l'équilibre du budget du CC Ile de France il est décidé de :

- Mettre à jour la liste des adhérents et procéder à une réattribution des voix (proposition en annexe)
- Adresser aux adhérents un courrier rappelant les missions et le rôle fédérateur du CC Ile de France
- Intégrer le GESCA aux membres du Conseil du Cheval

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Une proposition d'une nouvelle répartition des voix est en cours et sera soumise aux votes des membres du Conseil d'Administration.

Résolution n°5 : rapport financier 2014

- Approbation des comptes par les membres présents.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 : budget prévisionnel 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7 : Elections

Le mandat arrivant à son terme, et en l'absence de nouveaux candidats, François Lucas propose les réélections des membres sortants.

Monsieur Patrick Clérin, Président de l'ADECSIF succède à Mme Catherine Palmer pour le collège Elevage.
Monsieur Emmanuel Feltesse, Directeur du Haras de Jardy, succède à Mr Eric Chombard de Lawe pour le collège Sports Equestres.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

A l'issu d'un vote des membres présents, Monsieur François Lucas, seul candidat à la présidence, est élu Président du Conseil du Cheval IDF à l'unanimité. Monsieur Joseph Bruneau de la Salle est élu en qualité de vice-président trésorier du Conseil du Cheval IDF.

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



Conseil du Cheval Ile de France

-Election du Conseil d'Administration et du Bureau

L'ensemble des membres présents, sous la présidence de Monsieur François LUCAS ont procédé à l'élection, à l'unanimité du Conseil d'administration.

Ce Conseil d'administration est élu pour 3 ans. Il est intégralement renouvelable tous les 3 ans. Tous les administrateurs sont rééligibles.

Immédiatement après son élection, le Conseil d'Administration a procédé à l'élection, à l'unanimité du bureau, composé de 5 membres, à raison d'un membre par collège.

Le bureau est désigné pour 3 ans. Il est intégralement renouvelable tous les 3 ans.

Conformément aux statuts, le bureau comprend (*Détails des membres du bureau élus en annexe*) :

*le Président de l'association, François LUCAS

*un vice-président trésorier, Joseph Bruneau de la Salle

*un vice-président secrétaire, Patrick Clérin

*deux vice-présidents membres, Paul Marie Gadot et Martine Fasquelle Della Rocca.

Le Président a ensuite présenté les actions qu'il souhaitait mener à bien durant sa mandature :

a. Actions au sein de la filière équine

-Rassembler les différents secteurs de la filière et favoriser leur collaboration

-Coordonner les initiatives et les actions engagées au sein de la filière

-Concevoir et mettre en œuvre des projets d'ensemble pour la filière.

b. Actions en relation avec l'extérieur

-Promouvoir la filière équine dans toutes ses dimensions

-Représenter l'ensemble de la filière équine et relayer ses projets auprès des institutions publiques et privées

Questions Diverses.

-Le projet du Haras National des Bréviaires

Le Haras National des Bréviaires est actuellement propriété du Conseil général des Yvelines, grâce au financement du service des Haras dont la destination est de satisfaire aux besoins du site régional des Haras Nationaux.

Aujourd'hui le Conseil général souhaite modifier la gestion de ce site et a lancé un appel d'offre à projets (date limite des retours 27 février 2015). L'activité équestre doit être préservée et garantie.

Le CREIF se porte donc candidat pour répondre à cet appel d'offre sur un projet de Parc Equestre Régional et de Maison du cheval régionale regroupant des représentants de l'ensemble de la filière

Le Conseil du Cheval d'Ile de France est sollicité pour exprimer son avis sur ce projet fédérateur, regroupant les composantes de la filière cheval; lors de l'Assemblée Générale le Président fait voter la motion suivante :

« l'assemblée générale du Conseil du cheval d'Ile de France manifeste son accord pour contribuer à l'installation de la Maison du cheval d'Ile de France dans le cadre du parc équestre régional dont le projet d'installation est porté par le CREIF ».

Les membres de l'Assemblée présents rappellent leur attention sur le financement, la gestion, et les couts d'entretien du site qui doivent faire l'objet d'une étude précise.



Conseil du Cheval
Ile de France

- Les JO de 2024 – Candidature de la ville de Versailles

Des démarches sont actuellement en cours pour l'organisation des épreuves équestres dans le Parc du château de Versailles. Ce sera pour la filière cheval une vitrine mondiale de très haute qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Le Président
Francois LUCAS